

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mai 2023

RENFORCER LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE L'INTENSIFICATION ET
L'EXTENSION DU RISQUE INCENDIE - (N° 1225)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 243

présenté par
Mme Panonacle

ARTICLE 9 TER

I. – À l'alinéa 4, supprimer le mot :

« rendu ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer au mot :

« des »

le mot :

« les ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.